**[Gilles Pargneaux](https://www.facebook.com/gilles.pargneaux/?ref=page_internal) a ajouté** [**9 photos**](https://www.facebook.com/gilles.pargneaux/posts/1105084202930054)**.**

[3 avril, 17:26](https://www.facebook.com/gilles.pargneaux/posts/1105084202930054) · [Réty, Nord-Pas-de-Calais](https://www.facebook.com/pages/Reci/115816971765066) ·

À l'initiative du groupe Lhoist, je rencontrais ce matin à Réty dans le Pas-de-Calais, les professionnels du secteur de la chaux concerné par l'adoption par le Parlement européen le 15 février dernier à Strasbourg de la révision du système européen d’échange de quotas d’émissions (SEQE/ETS).

Produite à partir de calcaire (cycle de la chaux: cuisson et hydratation), la chaux existe depuis plus de 6000 ans. C’est avec le gypse, l’un des plus anciens et des plus universels des matériaux jamais utilisé par l’homme.

Nos ancêtres s’en servaient pour bâtir et monter des murs. Les Égyptiens la mirent en œuvre, alliée ou non au plâtre, pour monter les pyramides. Les civilisations mésopotamiennes, phéniciennes, les Incas ou les Mayas eurent également recours à la chaux.

Supplantée au XXème siècle par le béton et le plâtre, la chaux revient aujourd'hui en force grâce à plusieurs arguments. Entièrement naturelle, elle pollue moins et permet des maisons écologiques. Micro-poreuse, elle laisse les parois respirer et permet une évacuation naturelle de l'humidité. Fongicide, elle préserve un environnement sain.

Le site de Réty, qui emploie 66 salariés, est le premier site de production en France: chaque année 710Kt de chaux y sont produite. 60% de la production est destinée au secteur de la sidérurgie, 30% au papier. Les 10% restants se répartissent entre les secteurs de la construction et de l'agriculture.

En 1994, les exploitants des carrières du bassin carrier de Marquise et les collectivités territoriales signent un plan de paysage de 30 ans. 23 ans après sa signature, ce plan de paysage tient toujours compte des enjeux écologiques & environnementaux, de la nécessaire préservation de la biodiversité locale et des attentes des riverains du territoire.

La révision du système européen d’échange de quotas d’émissions (SEQE/ETS) et l'établissement d'un mécanisme d’ajustement aux frontières pour le secteur de la chaux (ainsi que ceux du ciment, de la brique et des gaz industriels) menaçaient les 11 000 emplois directs de l’industrie européenne de la chaux.

Je ne sais pour quelle raison l’industrie de la chaux s’est retrouvée mise sur un pied d’égalité avec les géants cimentiers, plus gros pollueurs de la planète en termes d’émissions CO2.

Entre début et mi-février, je suis donc intervenu auprès de mes collègues socialistes et démocrates pour leur rappeler que l’introduction d’un mécanisme d’ajustement empêcherait le secteur de la chaux d'avoir accès à des allocations gratuites à compter de 2020. Alors que la plupart des concurrents de la chaux, pour ne citer que l’industrie chimique, continueraient de recevoir des quotas gratuits.   
Cette véritable distorsion de concurrence n’était, selon moi, pas acceptable.

J’ai également tenu à souligner que l’industrie de la chaux (petites et moyennes entreprises) est un composant essentiel pour nos industries locales (acier, je pense bien évidemment à votre voisin ArcellorMittal) et nos services (traitement des eaux, des boues, de l'air…).

À l’issue du vote sur la révision du système européen d’échange de quotas d’émissions en séance plénière du Parlement européen le 15 février dernier, l’idée d’un mécanisme d’ajustement aux frontières a été rejetée (446 voix contre, 237 pour et 17 abstentions).

Le Parlement européen a préféré demander à la Commission européenne de rédiger un rapport pour déterminer s’il était nécessaire de mettre en place un ajustement aux frontières (576 voix pour, 112 contre et 10 abstentions).

L’adoption de cet amendement en séance plénière a sans aucun doute rassuré les acteurs du secteur de la chaux.